c opt

1633. 25. Juil. 11 12. 30 juillet

ARREST DE LA Cour de Parlement,

CONTRE LE DVC DE LORRAINE.

Auec l'extraict d'vne Lettre de Metz, du 4. Aouſt 1633. contenant la reduction de la ville de Volfembutel au Duché de Brunſvic, & autres particularitez.

Au Bureau d'Adreſſe, ruë de la Calandre au grand Coq, à Paris le 11. Aouſt, 1633.

Auec Priuilege.

Case
F
39
326

1633 Fp

THE NEWBERRY
LIBRARY

48-1127

ARREST DE LA COVR de Parlement contre le Duc de Lorraine.

VEV PAR LA COVR la Requeſte à elle preſentée par le Procureur General du Roy, contenant que le Barrois ayant eſté erigé en Duché par les Roys predeceſſeurs, & les Ducs de Bar de temps en temps tenu à gloire d'eſtre Vaſſaux liges de la France; & en cette qualité porté la foy & hommage en perſonne & rendu leur aveu & dénombrement. Neantmoins le ſieur de Lorraine, auquel ledit Duché appartient à cauſe de la Dame de Lorraine ſa femme, l'vne des filles de Henry Duc de Lorraine dernier décedé, quoy qu'il ſoit tres-obligé de ſatisfaire à ſon devoir par toute ſorte de conſiderations, & qu'il ait eſté ſommé de s'aquiter de ce qu'il doit à la Couronne, il n'en a tenu aucun conte iuſqu'à maintenant; & que la demeure plus longue ſeroit tres-preiudiciable aux droicts de la France; re-

queroit Commission luy estre accordée, pour faire saisir & mettre en la main du Roy le Duché de Bar, circonstances & dépendances, à faute de foy & hommage, droicts & devoirs non faits & non payez: laquelle saisie tiendra iusques à ce qu'il ait satisfait aux causes d'icelle, Et tout consideré, LADITE COVR, a ordonné & ordonne Commission estre délivrée audit Procureur General, pour faire saisir & mettre en la main du Roy le Duché de Bar, circonstances & dépendances, à faute de foy & hommage, droits & devoirs non faits & non payez: Laquelle saisie tiendra jusqu'à ce qu'il ait satisfait aux causes d'icelle Faict en Parlement, le 30. Iuillet 1633.

Signé, RADIGVES.

EXTRAICT D'VNE LETtre escrite de Metz, le 4. Aouſt 1633. touchant la reduction de la ville de Wolfembutel, en l'obeïſſance du Duc de Brunſuic.

COmme vn mal ne vient jamais ſeul; l'Empereur n'a pas ſeulement perdu ce grand nombre d'hommes qui luy furent tuez le 8. du mois paſſé, en cette memorable journée d'Hamelen, & la ville rendüe aux Suedois en ſuite. Celle de Wolfembutel, qui n'eſt de moindre importance à leur parti, a ſuivi en meſme temps le branle de l'autre.

Cette ville de Wolfembutel eſt ſituée dans le païs de Brunſvic, & eſt la demeure ordinaire des Ducs, à vne lieuë de la capitale du Duché de meſme nom, & le paſſage de la baſſe Saxe en la haute, vers Magdebourg, Leipſic, Berlin & Dresde. Le Roy de Dannemarc s'en eſtoit emparé, entre pluſieurs autres, au com-

mancement de la guerre qu'il eut contre l'Empereur. Mais apres la perte qu'il fit de la bataille de Luteren contre Tilly, les Imperiaux l'a luy ostérent toute la derniere, & l'avoyent si bien fortifiée depuis ce temps là, y ayans mis vne bonne garnison, qu'elle seule tenoit tout le païs de Brunsvic en contribution. C'est pourquoy les Suedois en cette derniere guerre l'ont tousiours considerée, essayans de tirer cette espine du pied de la basse Saxe, tantost par blocus & tantost par sieges formez, mais tousiours inutilement. Le Duc de Lunebourg mesmes ayant mis le siege au devant par l'ordre du cercle de la basse Saxe, il fut contraint de le lever par la venüe du Comte de Papenheim.

En fin ce que la force n'avoit pû le temps l'a fait: car la ville d'Hamelen estant si fort pressée par le mesme Duc de Lunebourg qu'elle n'en pouvoit plus, les Imperiaux se resolurent à la secourir. Pour cét effét, le Comte de Merode s'estant joint avec Bonikusen, le Comte de Groensfeld qui commandoit sur le Wezer depuis la mort du Papenheim, voulant renforcer leurs trouppes, retira à cette fin le plus de forces qu'il pût de toutes les garnisons de son gouvernement, entr'autres d'Hildes-

heim, Neubourg, Stoltenau, Minden, Osnabrug & Wolfembutel : si bien qu'il ne laissa en cette derniere que deux cens hommes pour sa garde, le Baron de Gleen Gouverneur en estant sorti pour se trouver en la bataille. Mais cette armée ayant esté deffaite pres d'Hamelen, comme vous avez sceu, les soldats qu'on avoit tiré de Wolfembutel participérent au mal'heur des autres, & furent tous taillez en pieces avec leur Gouverneur.

Les Bourgeois ayans eu avis de ce qui s'estoit passé, complotérent ensemble de se deffaire, à quelque prix que ce fust du reste de la garnison. Ce qui fut executé, le 10. du mesme mois, assavoir deux jours apres la bataille, & tout ce qui restoit d'Imperiaux en leur ville tué ou chassé : & ainsi rendirent cette forte place au Duc de Brunsvic leur Prince legitime, lors qu'il l'esperoit le moins. On tient que la ville d'Hildesheim, qui reste seule à l'Empereur dans tout le Duché de Brunsvic, suivra bien tost son exemple. Tant a esté grande l'épouvante des Imperiaux pour cette signalée victoire: de laquelle vous adjouterez encor ces particularitez aux precedentes. Que des quinze mille hommes, dont l'armée Imperiale devoit estre composée, il n'y en

avoit que douze mille effectifz, à ſçavoir quatre mille chevaux, & huict mille Fantaſſins: de tous leſquels leurs chefs avoient pris le ſerment de mourir ou de faire lever le ſiege de devant Hamelen. Ces chefs eſtoient le Comte de Groensfeld qui avoit le commandement general dans l'armée de l'Empereur, le Comte de Merode & les Barons de Bonikuſen, de Wertemberg & de Gleen, d'ont ie vous ay parlé.

Ils avoient leur cavallerie en l'aile droite, & en la gauche leur Infanterie, en laquelle eſtoit toute leur eſperance: auſſi tint elle toute la derniere; la cavallerie ayant pris la fuite apres qu'elle eut enduré le premier choc des Suedois qu'elle repouſſa d'abord, & eſtoient en deſordre ſans la diligence du Mareſchal de camp Kniphauſen qui leur fit ſi toſt reprendre leur rang que l'ennemi n'eut pas loiſir de s'en prevalloir: outre lequel les chefs des Suedois eſtoient le Duc de Lunebourg general, Melander ſon Lieutenant Major & qui avoit ce jour là le commandement, les Generaux Majors Kagge & Vſler, & le Colonel Stalans.

Le ſignal des Imperiaux aux aſſiegez furent quatre coups de canon, qui leur reſpondirent de meſme: celuy des Suedois furent deux

deux coups de canon à leur ordinaire, lesquels pour ne perdre point ils tirérent contre quelques Imperiaux qui filoient derriere vne colline. Leur mot du guet estoit, *Dieu nous aide.* Les Finlandois & Smalandiens qui estoient au corps de bataille, furent entr'autres remarquez ne donner quartier à personne. Aussi avoient ils tous le portraict de leur deffunct Roy attaché devant leur poitrine, qui en or qui en argent ou en cuivre, selon son pouvoir, pour memoire de vanger sa mort, & faire par tout main-basse.

TREIZIESME FEVILLE du Bureau d'Addresse, du 11. Aoust 1633.

PLusieurs s'estans plains à moy de ce qu'ils ne pouvoyent faire si commodement relier & conseruer en livre les choses memorables imprimées dans les feüilles de ce Bureau à cause de leur trop grand volume: & mon intention, comme ma profession, estant de rechercher en toutes choses la commodité publique & particuliere d'vn chacun: j'ay estimé plus à propos de déferer à leur remonstrance qu'à ma co-

lume, à laquelle je déroge volentiers en intention de continuer és affaires de cette nature, si le temps maistre de toutes choses ne m'en apprend quelque inconvenient que ie ne prevoy pas.

Voicy donc vne partie des choses qui se sont presentées cette semaine au Bureau, & dont l'addresse n'a point esté rencontrée sur le champ entre vn nombre beaucoup pl^s grand, d'autres qui s'y sont faites, & lesquelles partant il seroit inutile d'y employer. Car chacun sera averti vne fois pour toutes que l'on n'imprime icy que les choses qui restent à faire, & lesquelles ceux qui y ont interest desirent estre publiées: à la reserve toutesfois de leurs noms & des lieux où on les peut trouver. Ce que ie di, pource que quelques-vns pourroient estre détournez d'y venir chercher addresse de leurs intentions, estimans erronément que l'on y imprimeroit tout, & par ainsi que chacun sçauroit leurs affaires: là où au contraire il n'y a lieu où l'on traite plus discretement les choses qui le meritent, ou bien que l'on desire estre tenuës secrettes: comme aussi le secret est l'ame des bonnes affaires.

Terres Seigneuriales à vendre.

ON veut vendre vne terre Seigneuriale pres de Beaumont en Gastinois à dix-huit lieuës de Paris, consistante en vn beau Chasteau basti de neuf, garenne & bois de haute fustaye de douze arpens: trois cens arpens de terre labourable: le tout affermé deux mille trois cens livres. Le prix de quatre-vingts mille livres. V. 3. f. 244. 2. 2. v.

Maisons & heritages aux champs en roture à vendre.

2. Vne maison au village de Chetinville pres Mõtlheri à huict lieuës de Paris, contenant vn arpẽt clos de murailles, avec trois arpens de vignes, du prix de quinze cens livres. V. 3. f. 242. a. 3. r.

Heritages aux champs en roture qu'on demande à acheter.

3. Vne maison depuis trois jusques à huict lieuës de Paris sur la riviere, de quatre à six mille livres. V. 3. f. 244. a. 4. r.

4. Vne autre en Brie à six ou sept lieuës de Paris de dix-huict à vingt mille livres. Vol. 3. f. 244. a. 1. v.

Maisons à Paris à vendre.

5. Vne Maison neuve au quartier de la ruë neuve S. Laurens, consistante en porte cochere, grande court, puits, place au carrosse, deux corps de logis où il y a plusieurs chãbres, jardin de vingt toises de long & dix de large, au milieu duquel y a vne fontaine : elle est loüée neuf cens livres. Le prix de vingt-deux mille livres. Vol. 3. f. 243. a. 1. v.

6. Vne autre vers la ruë sainct Honoré consistante en porte cochere, court, puits, deux escuries, salle basse, cuisine, chambres, garderobes, le tout en bonne reparation : elle est loüée sept cens livres, le prix de quatorze mille livres. Vol. 3. f. 164. a. 7. r.

Maisons à Paris à donner à loyer.

7. Vne maison pres saincte Catherine, consistants en porte cochere, court à tourner carrosse, escu-

rie à six chevaux, salle, cuisine, quatre belles chambres, & la veuë sur vn beau jardin : le prix de six cens livres. V. 3. f. 244. a. 2. r.

8. Vne autre, ruë sainct Honoré, consistante en porte cochere, court, puits, cisterne, escuries à dix-huict chevaux, jardin à parterres, plusieurs chambres & cabinets, du prix de seize cens livres, bien qu'elle ait esté tousjours loüée deux mille livres. V. 3. f. 238. a. 4. v.

9. Vne autre vers la ruë des Assis, consistante en petite porte, escurie pour dix chevaux, salle, cuisine & cinq chambres, du prix de quatre cens soixante livres. V. 3. f. 243. a. 1. r.

Maisons à Paris qu'on demande à prendre à loyer.

10. Vne maison vers le Temple, ou au fauxbourg S. Germain de trois cens livres. V. 3. f. 244. a. 1. v.

11. Vne autre vers les Marais du Temple, où ruë S. Martin de quinze cens livres. V. 3. f. 244. a. 5. r.

12. Vne autre vers la Gréve où le Palais de quatre cens livres. V. 3. f. 244. a. 1. r.

13. Vne autre vers la ruë sainct Honoré où l'hostel de Bourgoigne, on y mettra depuis trois jusques à quatre cens livres. v. 3. f. 243. a. 4. v.

14. Vne autre vers la ruë sainct Anthoine ou sainct Honoré où il y ait porte cochere, place à deux carrosses, escurie à dix chevaux & plusieurs chambres, on y mettra jusques à douze cens livres. v. 3. f. 243. a. 2. r.

Offices à vendre.

15. Vn Office de Procureur du Roy alternatif hereditaire dans vn grenier à sel à sept lieuës de Paris, dans la generalité de Champagne de deux

cens livres de revenu, & douze deniers pour chaque minot de sel qui se vend audit grenier. Le prix de deux mille trois cens livres, les lettres au poing. v. 3. f. 244. a. 3. r.

16. Vn autre de Tresorier Provincial de l'extraordinaire des guerres en Guyenne, aux gages de huict cens escus payables par ses mains, le prix de vingt deux mil livres. v. 3. f. 233. a. 1. r.

Benefices à permuter.

17. Vn Prieuré simple de l'Ordre sainct Benoist au Diocese de Vienne en Languedoc, de neuf cens livres de revenu, toutes charges faictes, contre vn autre de pareille nature. v. 3. f. 241. a. 1. v.

18. Vne Dignité de trois cens quarante-six livres de gages ordinaires, & soixante escus d'extraordinaires & bouche à Cour. v. 3. f. 245. a. 3. r.

Meubles à vendre.

19. Vne chemise de Chartre d'or, dans laquelle est enchassée vn lapis, où est vne Nostre Dame avec six petits diamãs, le prix 36. livres. v. 3. f. 242. a. 1. v.

Livres a vendre.

20. Atlas Henrici Hondij Amsterodami 1628. Editio 10. du prix de quarante-huict livres.

21. Sebastiani Serlij de Architectura, libri quinque in folio; Venetiis apud Franciscum de Franciscis. 1569. Il y a plus de deux mille belles figures en bois, & est relié avec l'œuvre de la diversité des termes de Hugues Sambin : du prix de quinze livres.

22. Torellus de origine & amplitudine civitatis Veronæ, ex officina Antonij Putellieti 1540. in fol. avec plusieurs figures & inscriptions : du prix

de trois livres.

23. Antiquitatum Iudaïcarum libri 9. Authore Benedicto Arria Montano Hiſpalenſi, ex officina Plantiniana, in quarto. Il y a pluſieurs excellétes figures en taille douce, du prix dix livres.

24. Virgilij Maronis opera cũ Servij commẽtariis Lugduni, ex officina Ioannis Criſpini, 1529. fol. Il y auſſi pluſieurs belles figures, du prix de cinq livres.

25. Poëtæ Græci, apud Henricum Stephanum, fol. du prix de douze livres. v. 3. f. 245. a. 2. r.

Affaires meſlées.

26. On demande nouvelles d'vn petit ſac de toille ſans cordon, ni etiquette, dans lequel eſt vn Arreſt donné en faveur de Maiſtre Claude Colo Receveur du taillon du pays de Foreſt, & pluſieurs ſignifications faites à des Procureurs. Il a eſté perdu le troiſieſme de ce mois depuis les Marais du Temple juſques au Palais. v. 3. f. 243. a. 1. v.

27. On vendra vn inſtrument compoſé de poulies & crocs de fers & cordages nommé Polyſpaton, à l'aide duquel on peut monter & deſcendre aiſément, ſoy ou quelqu'autre fardeau, pour le prix d'vne piſtole. v. 3. f. 24.

28. Celuy qui eſt pourveu de l'office de courrier ordinaire de Paris au Liege & lieux circonvoiſins, & qui fournit de bons chevaux a ceux qui y veulent aller, les traittant a table d'hoſte, moyennant la ſomme 60. livres pour chaque perſonne, cherche quelque honneſte homme capable, auquel il peuſt affermer le droit qu'il a de cõduire les perſonnes, & porter toute ſorte de

bagage : pour le port duquel sont attribuez quatre sols pour livre, en se reservant seulement les lettres & despesches. v. 3. 139. a. 5. v.

Pour ce qu'il se trouve des personnes curieuses de voir les Gazettes estrangeres, pour les conferer avec celles qui s'impriment à Paris, par l'ordre de l'Intendant General des Bureaux d'Addresse de France.

Ceux qui voudront avoir celles de Rome, de Holande & de plusieurs lieux d'Allemagne, les trouverõt toutes les semaines au mesme Bureau d'Addresse à prix raisonnable, à sçavoir la Gazette de Rome à vn escu, & celles d'Amsterdam en Flamen, ou en François, de Cologne, Francfort & autres lieux d'Allemagne à quarante-huict sols par moi.

Quant à celles dudit Bureau d'Addresse. Ceux qui se voudront liberer de la peine de payer toutes les semaines les Gazettes & Nouvelles, qu'ils viendront ou envoyeront querir au Bureau, en seront quites pour vne pistole par an.

Ceux qui voudront qu'on leur envoye hors de Paris toutes les semaines, par le courrier ou messager ordinaire, en payeront vne pistole & demie aussi par an, & des Relations feüilles du Bureau & autres impressions de ceans à proportion.

Le recueil de toutes les Gazettes de l'année passée se donne en blanc pour quarante-huict sols & relié pour vn escu.

Celuy de la precedente à l'equipolent.

Pareillement ceux de probité & capacité requise qui voudront establir des Bureaux d'Addresse és autres villes de ce Royaume, ou il n'y en a point encor, pour en joüir bien & deuëment à l'instar de celuy de cette ville, s'y addressans, on leur en donnera les provisions.

Le premier des deux points desquels il se traitera ceans en la premiere heure de la Cõference de Mercredy 17. du present mois d'Aoust, à sçavoir à deux heures apres midy, sera *De la puissance des Nombres.* Le second pour la seconde heure sera *Du Vuide.* La troisiesme heure sera employée à l'ordinaire, en la proposition, rapport & examen des secrets, curiositez & inventions des arts & sciences licites.

FIN.